LUNCH BOX DU MONT · PASS LBM

Convention de partenariat

PROJET · NON SIGNÉ

Projet établi le 13/10/2026 à partir des informations communiquées par le Partenaire. Il n'engage aucune des parties avant sa signature par LBM puis par le Partenaire.

Les parties

Lunch Box du Mont — Timothy Desforges, EI, 1 impasse du Colisée, 50220 Juilley, SIRET 525 346 631 00050, groupes@lunchboxdumont.fr, 07 49 76 35 58, ci-après « LBM ».

Voyages Exemple SAS, SIRET 000 000 000 00000, 1 rue de l'Exemple, 50300 Avranches, représenté(e) par Camille Martin (Gérante), contact@voyages-exemple.fr, 02 00 00 00 00, ci-après « le Partenaire ».

1 · Objet

Le Partenaire inclut dans ses offres le déjeuner de ses participants, fourni par LBM. Chaque participant compose son repas depuis un lien de commande dédié à la sortie. LBM fait préparer les repas le matin même par ses producteurs et partenaires locaux, les remet en sacs nominatifs et adresse au Partenaire une facture unique par sortie.

2 · Montant inclus par participant

Montant inclus par adulte : 16,40 € (montant de référence).

Menus enfants : facturés à leur tarif professionnel, dans la limite du montant inclus (13,40 € pour un 7-12 ans, 11,40 € pour un 3-6 ans).

Le montant inclus est un plafond par participant. Le Partenaire est facturé au tarif professionnel du repas choisi, dans la limite de ce plafond. L'éventuel supplément est réglé directement par le participant lors de sa commande ; il n'est jamais facturé au Partenaire. Un montant non utilisé n'est ni reporté ni remboursé.

3 · Tarifs professionnels

MENU	TARIF PROFESSIONNEL
La Baguette du Mont adulte, avec boisson locale	16,40 €
Le Bun du Mont, format Balade	17,90 €
Le Bun du Mont, avec boisson locale	21,40 €
Le Bowl du Mont taille M, format Balade	20,90 €
Le Bowl du Mont taille M, avec boisson locale	24,40 €
La Baguette du Mont 7-12 ans, avec boisson locale	13,40 €
La Baguette du Mont 3-6 ans, avec boisson locale	11,40 €

TTC, TVA non applicable, art. 293 B du CGI. Chaque menu comprend des chips locales et un dessert. Le format Balade est servi avec de l'eau, le format Découverte avec une boisson locale. Dans le cadre du Pass, La Baguette du Mont est toujours servie en format

Découverte et Le Bowl du Mont en taille M. La composition des menus peut évoluer ; LBM en informe le Partenaire.

4 · Déclaration et validation des sorties

- Le Partenaire déclare chaque sortie à LBM au plus tard 7 jours avant sa date (J-7) : date, référence du groupe, effectif prévisionnel, heure souhaitée, point de retrait ou demande de livraison, responsable sur place.
- LBM valide chaque sortie selon sa capacité de production. La capacité de référence est de 100 repas par jour, toutes sorties confondues ; au-delà, une demande anticipée est nécessaire et reste soumise à l'accord exprès de LBM.
- Après validation, LBM transmet au Partenaire le lien de commande et la date limite de commande.
- Prévisions communiquées à titre indicatif : nombre de sorties non précisé, effectif moyen non précisé.

5 · Effectif, commandes et repas par défaut

- À J-4, l'effectif est figé. Cet effectif constitue le minimum facturable de la sortie.
- À J-3, les commandes sont closes.
- Tout participant inscrit n'ayant pas commandé à J-3 reçoit le repas par défaut : La Baguette du Mont jambon-emmental, avec boisson locale, facturée au tarif professionnel de sa catégorie, dans la limite du montant inclus.
- Le repas par défaut est attribué sans tenir compte d'aucune allergie ni contrainte alimentaire, faute de déclaration dans le délai. Le Partenaire informe ses participants de cette règle et s'assure que chacun a commandé avant J-3. Un participant allergique ou soumis à un régime ne doit pas consommer un repas attribué par défaut ; LBM ne peut être tenu responsable des conséquences de sa consommation.
- Chaque participant signale ses allergies et contraintes alimentaires lors de sa commande. Les informations sur les allergènes sont disponibles sur lunchboxdumont.fr.

6 · Remise des repas

Les repas sont remis en sacs nominatifs, à l'heure convenue pour chaque sortie. Points de remise envisagés : Les Blins (Dragey). La livraison est chiffrée et acceptée par le Partenaire avant la validation de la sortie.

7 · Facturation et règlement

- LBM émet une facture unique par sortie à J-3, après la clôture des commandes.
- Montant facturé : pour chaque participant, le tarif professionnel du repas choisi, plafonné au montant inclus, auquel s'ajoutent les éventuels frais de livraison acceptés. Ce montant ne peut être inférieur à celui de l'effectif figé à J-4.
- Règlement par virement, à réception de la facture, avant la prestation.
- En cas de retard de règlement, LBM peut suspendre la validation de nouvelles sorties.

8 · Prise d'effet, durée et fin de la convention

- La convention prend effet lorsqu'elle a été signée par les deux parties : elle est d'abord validée et signée par LBM, puis retournée signée par le Partenaire. Avant cette double signature, aucune des parties n'est engagée.
- Elle couvre la période du 13/10/2026 au 13/10/2027.

- Chaque partie peut y mettre fin par écrit, moyennant un préavis de deux mois. Pendant ce préavis, les engagements pris restent dus, notamment les sorties validées et leur facturation.

9 · Données des participants

LBM utilise les informations transmises par les participants (nom, choix de repas, contraintes alimentaires) uniquement pour préparer, identifier et remettre les repas de la sortie.

Pour Lunch Box du Mont	**Pour le Partenaire**
Timothy Desforges · date, signature	Camille Martin, Gérante · date, signature